

Seigneur, lorsque vous avez reçu les saints ordres, la douleur que vous causaient vos infidélités passées, la résolution où vous étiez de répondre aux grâces du Seigneur par une vie fervente. Si après ces protestations vous prenez l'habitude de lui déplaire, de l'insulter, sans aucune inquiétude de conscience, sous prétexte que vous ne lui faites pas les derniers outrages, n'est-ce point là violer vos promesses ? Or, si on doit garder les promesses que l'on a faites aux hommes, à combien plus forte raison doit-on être fidèle à des engagemens pris avec Dieu ?

3° La sainteté de l'état ecclésiastique.

L'état ecclésiastique étant le plus saint de tous, exige par cela même une sainteté plus éminente que celle des simples fidèles. C'est ce que vous voyez exprimé clairement et de la manière la plus positive dans l'Écriture sainte, dans les instructions des saints Pères et dans les réglemens de l'Église pour les ecclésiastiques. Un ecclésiastique qui se bornerait à éviter les péchés mortels manquerait donc au désir de Notre-Seigneur et de l'Église.

L'habitude du péché véniel, le peu de soin à s'en corriger, détruirait successivement en lui cette union intime qui doit régner entre Dieu et son ministre ; elle arrêterait le cours des grâces, le succès de ses prières ; il tomberait peu à peu